

Loi mobilité: Les députés sondent les compagnies aériennes

ÉCRIT PAR LA RÉDACTION

10 mai 2019

STRATÉGIQUE AÉRIEN

• *Crucial pour l'essor des Outre-mer, le volet aérien du projet de loi sur les transports, de retour à l'Assemblée, arrive seulement sur la table.*

Absent du projet de loi gouvernemental adopté le 3 avril au Sénat, le transport aérien a fait son entrée cette semaine sur l'agenda des parlementaires. La ministre des Transports Elisabeth Borne a réuni ce 9 mai un groupe de travail avec les élus ultramarins, dans lequel figuraient les députés Justine Bénin, Max Mathiasin et Hélène Vainqueur-Christophe, ainsi que les sénateurs Victoire Jasmin et Victorin Lurel. Parmi les sujets évoqués, l'intérêt d'établir une autorité unique de la mobilité par territoire. Mais aussi la question, non abordée pour l'heure, de la fiscalité des transports et du financement de leurs infrastructures. Une nécessité pourtant, compte tenu des investissements induits par cette loi qui entend donner un cadre au développement de toutes les formes de mobilité (pédestre, cycliste, routière, maritime, ferroviaire ou funiculaire...) pour la décennie à venir.

Suppression des doubles visas

Auteur de douze propositions pour les Outre-mer remises le 8 mars à la ministre en conclusion des Assises nationales du transport aérien, Serge Letchimy assure que cinq points actés par la ministre sont en cours de mise en œuvre. La ministre aurait selon lui donné son accord pour supprimer les doubles contrôles de passagers aux frontières - à Roissy, puis aux Antilles - et supprimer les doubles visas afin de faciliter la venue de touristes notamment. Actée aussi la création d'un centre de formation par bassin pour les pilotes, mécaniciens ou personnels aéronautiques, dont il souhaite qu'il soit installé en Martinique. Quatre points restent en

suspens : les tarifs et taxes aéroportuaires, la saisonnalité des prix, qui varient de 300 à 1 200 €, les dessertes entre Dom ou au sein de l'archipel guadeloupéen, et la mise en place d'obligations de service public, qui n'existent pour l'heure qu'en Guyane entre Cayenne et Maripasoula.

Pour mémoire, dans son programme présenté en février 2017, ayant constaté que les plus aisés peuvent voyager, mais que la moitié de la population n'a que rarement, voire jamais, accès au voyage, Emmanuel Macron candidat à l'élection présidentielle assurait : « Nous reconstruirons une politique de mobilité plus juste et porterons à 200 000 le nombre de billets aidés chaque année pour la mobilité des Ultramarins en France et dans leur environnement régional ».

| Agenda mobilité

Quelques articles de la future Loi d'orientation sur les mobilités intérieures ont été discutés le 7 mai en commission des affaires économiques. Mais l'essentiel du texte sera débattu en commission du développement durable du 14 au 17 mai, voire jusqu'au 22 mai. Quant à la discussion dans l'hémicycle, pas inscrite à l'agenda de l'Assemblée, elle devrait se tenir dans la première quinzaine de juin.